

Feuille Fédérale

Berne, le 14 avril 1966 118^e année Volume I

N° 15

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 36 francs par an; 20 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

9460

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période du 1^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967

(Du 5 avril 1966)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le budget de la régie des alcools pour la période du 1^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967.

Pour le dernier exercice, le bénéfice net de la régie s'est élevé à 75,3 millions de francs, contre 52,6 millions l'année précédente et 64 millions en 1962/1963.

Le compte de la régie est influencé de façon décisive par une série de facteurs qui ne peuvent être déterminés d'avance. Ce sont notamment le rendement des récoltes, les conditions de placement des pommes de terre et des fruits, les recettes fiscales, ainsi que l'importance des ventes d'alcool et d'eau-de-vie, les quantités à prendre en charge et leur prix d'achat. C'est pourquoi il est impossible d'indiquer, aujourd'hui déjà, des chiffres précis pour ces chapitres importants. Dans ces domaines, le budget ne peut être fondé que sur des chiffres tirés des résultats des dernières années. Les mesures d'utilisation exercent aussi une influence directe sur les dépenses pour le personnel et les dépenses générales. Ces dépenses sont, de ce fait, sujettes à des fluctuations qui empêchent d'élaborer un budget précis et définitif.

Compte tenu de ces remarques, le budget prévoit un bénéfice net d'environ 90,9 millions de francs.

I. Dépenses

	Fr.
Achat d'alcool et d'eau-de-vie	21 460 000
Alcool	11 570 000
Eau-de-vie de fruits à pépins	9 840 000
Substances dénaturantes et d'adjonction	50 000
Personnel	6 535 000
Traitements du personnel	5 812 000
Assurance du personnel	723 000
Dépenses générales	10 496 000
Débours	420 000
Conférences et mémoires	20 000
Indemnités aux offices locaux de surveillance des distilleries	1 800 000
Indemnités à l'administration des douanes	2 750 000
Dépenses administratives	554 000
Assurance des bâtiments	21 000
Biens-fonds et installations	1 731 000
Service de bureau, nettoyage, chauffage, électricité et eau	170 000
Dépenses d'exploitation	250 000
Frais de transport pour la vente d'alcool	930 000
Remboursement des droits et du bénéfice de monopole sur des produits alcooliques exportés	1 500 000
Achat d'appareils à distiller	350 000
Utilisation des pommes de terre	22 000 000
Utilisation des fruits	8 000 000
Transformation de la culture fruitière	2 500 000
Total des dépenses	<u>70 991 000</u>

OBSERVATIONS**Achat d'alcool et d'eau-de-vie**

Les quantités d'alcool et d'eau-de-vie à acheter doivent correspondre à celles qui sont prévues pour la vente.

	Fr.
Alcool	
178 000 hl à 100 % à 65 francs	11 570 000
Eau-de-vie de fruits à pépins	
24 000 hl à 100 % à 410 francs	9 840 000
Substances dénaturantes et d'adjonction	50 000
Total	<u>21 460 000</u>

Personnel

Les dépenses pour le personnel sont fixées d'après la loi fédérale du 13 mars 1964. Pour l'exercice de 1966/1967, nous prévoyons les dépenses suivantes:

	Fr.
Traitements du personnel	5 812 000
Assurance du personnel	723 000
Total	<u>6 535 000</u>

Dépenses générales

Débours

Pour l'exercice de 1965/1966, les débours figuraient au budget pour un montant de 405 000 francs. Nous prévoyons des dépenses accrues pour 1966/1967 et inscrivons

420 000 fr.

Conférences et mémoires

20 000 fr.

Le montant de 20 000 francs doit couvrir les dépenses dues à l'activité des diverses commissions adjointes à la régie (commission de spécialistes, commission de recours de l'alcool); il doit également servir à payer, s'il y a lieu, des mémoires, consultations et représentations.

Indemnités aux offices locaux de surveillance des distilleries

Les indemnités à verser aux offices de surveillance durant l'exercice de 1965/1966 sont estimées à 1 500 000 francs. Compte tenu du renchérissement et du changement de conditions, nous prévoyons une augmentation des dépenses de 150 000 francs qui s'élèveront ainsi à

1 650 000 fr.

Comme chaque année, il sera nécessaire d'organiser à Berne des cours d'instruction à l'intention des nouveaux préposés et, à Romanshorn, des cours de perfectionnement pour les agents locaux responsables d'une circonscription importante. En outre, des séances d'instruction d'un jour auront lieu par arrondissement dans différentes régions. Durant l'exercice de 1965/1966, une partie des cours et des séances d'instruction prévus ont dû être supprimés par suite de l'épizootie de fièvre aphteuse. Il y aura lieu de les remplacer au cours du

prochain exercice, d'où un supplément de dépenses de 45 000 francs. Les dépenses totales pour parfaire l'instruction des préposés aux offices de surveillance sont donc estimées à..... 150 000 fr.

Indemnités à l'administration des douanes

Indemnités à l'administration des douanes pour le service frontière: 5 pour cent de 55 000 000 francs..... 2 750 000 fr.

Dépenses administratives

Pour l'exercice écoulé, les dépenses administratives se sont élevées à 469 610 fr. 60. Le budget pour 1965/1966 prévoit une somme de 527 000 francs. Compte tenu des acquisitions de matériel de bureau et formules, ainsi que des indemnités de bureau aux fonctionnaires du service extérieur et des frais d'entretien des machines mécanographiques, il faut prévoir un surcroît de dépenses. Celles-ci ont été évaluées pour 1966/1967 à 554 000 francs, soit

	Fr.
Matériel de bureau, formules et frais de reliure.....	220 000
Mobilier et machines de bureau.....	70 000
Frais bancaires, postaux et douaniers, taxes de téléphones et de télégrammes, frais de transport.....	120 000
Frais de surveillance des entrepôts.....	35 000
Indemnités de bureau aux fonctionnaires du service extérieur.....	22 000
Machines mécanographiques.....	55 000
Divers.....	32 000
Total	<u>554 000</u>

Assurance des bâtiments

Les assurances des bâtiments prévues pour l'exercice de 1966/1967 totalisent une dépense de 21 000 francs, soit

	Fr.
Immeubles à Berne.....	4 000
Entrepôt de Delémont.....	3 000
Entrepôt de Romanshorn.....	7 000
Entrepôt de Schachen.....	7 000
Total	<u>21 000</u>

Biens-fonds et installations

Administration centrale

Rénovation et changement d'éclairage dans différents bureaux des bâtiments de la Länggasstrasse 31 à 37.....	30 000
Dépenses courantes consacrées aux immeubles de la Länggasstrasse et de la Fellenbergstrasse.....	30 000
A reporter	<u>60 000</u>

Fr.

	Report	60 000
Entrepôt de Delémont		
Nouveau groupe de pompage		20 000
Acquisition d'un camion-citerne à poudre pour l'extinction du feu		170 000
Dépenses courantes et imprévues		55 000
Entrepôt de Romanshorn		
Acquisition d'un camion-citerne à poudre pour l'extinction du feu		170 000
Dépenses courantes et imprévues		50 000
Entrepôt de Schachen		
Vernissage des réservoirs et des parois de la galerie I		70 000
Acquisition d'une remorque pour l'extinction du feu		8 000
Dépenses courantes et imprévues		55 000
Wagons réservoirs et wagons de marchandise		
Achat de dix nouveaux wagons-citernes, d'une contenance de 72 m ³ , citernes en acier inoxydable		1 050 000
Dépenses courantes et imprévues		15 000
Containers		
Dépenses courantes		8 000
Les dépenses totales s'élèvent à		<u>1 731 000</u>

La régie est aujourd'hui contrainte de se procurer à l'étranger les trois quarts des quantités d'alcool et d'eau-de-vie vendues par elle. Durant les deux dernières années, 300 000 hectolitres d'alcool à 100 pour cent ont dû être importés dans les wagons-citernes des fournisseurs. L'équipement et l'état de ce matériel causent aux entrepôts de la régie un surcroît de travail. Par la mise en service de ses propres wagons-citernes qui ont chacun une capacité de 72 m³, la régie peut obtenir une diminution du prix de l'alcool tout en facilitant le développement des affaires, tant dans ses entrepôts que dans son laboratoire de l'administration centrale. Les économies ainsi réalisées lors de l'achat de l'alcool et sur les frais de transport permettront d'amortir dans un délai relativement bref le coût des dix wagons-citernes. L'acquisition de citernes en acier inoxydable s'impose en raison de la qualité de l'alcool. De plus, l'entretien de ce matériel est beaucoup moins coûteux que celui des citernes en fer.

La manutention et l'établissement des stocks d'alcool toujours plus importants augmentent le danger d'incendie. Des appareils d'extinction efficaces sont d'autant plus nécessaires que l'effectif du personnel est restreint.

Service de bureau, nettoyage, chauffage, électricité et eau

Pour l'exercice en cours, une dépense de 170 000 francs est prévue pour le service de bureau, le nettoyage, le chauffage, l'électricité et l'eau. Pour la période du 1^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967, nous prévoyons les mêmes dépenses et inscrivons 170 000 fr.

Dépenses d'exploitation

Pour l'exercice de 1966/1967, nous prévoyons des dépenses d'exploitation d'un montant de 250 000 francs, soit:

	Fr.
Matériel de laboratoire	50 000
Assurance des marchandises	35 000
Intérêts divers	7 000
Futaille	5 000
Véhicules	20 000
Frais de transport divers	40 000
Frais de camionnage, de stationnement, de pesage, etc.	25 000
Location de wagons-citernes	40 000
Dépenses d'exploitation diverses	28 000
Total	<u>250 000</u>

Frais de transport pour la vente

Nous fondant sur les tarifs actuels, nous évaluons les frais de transport de la marchandise commandée, des entrepôts aux destinataires, ainsi que les frais de transport des fûts envoyés pour être remplis, à 930 000 fr.

Remboursement des droits et du bénéfice de monopole sur des produits alcooliques exportés

Pendant le dernier exercice, il a fallu rembourser 1 369 449 fr. 85. Nous estimons ces dépenses pour l'exercice de 1966/1967 à 1 500 000 fr.

Achat d'appareils à distiller

L'épizootie de fièvre aphteuse a fortement empêché le rachat d'appareils à distiller depuis l'automne 1965. Aussitôt que tout danger aura disparu, les transactions reprendront probablement dans des proportions accrues. Les prix d'achat devant être adaptés au renchérissement, nous évaluons les dépenses à 350 000 fr.

Utilisation des pommes de terre

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'alcool, la Confédération encourage l'utilisation des matières distillables indigènes pour l'alimentation, l'affouragement et d'autres buts excluant la distillation. Nous ne pouvons pas prévoir maintenant déjà les dépenses qui résulteront du placement de la récolte. Les dépenses pour l'utilisation des pommes de terre dépendent non seulement du volume de la récolte, mais aussi des possibilités d'écoulement.

Les chiffres ci-après renseignent sur le développement des surfaces plantées de pommes de terre, les rendements et les excédents des années passées :

Année	Surfaces plantées	Rendement à l'hectare	Récolte à l'hectare	Excédents utilisés en dehors de l'exploitation du producteur
	ha	q	Wagons de 10 t	Wagons de 10 t
1936/1938	47 000	155	73 000	—
1950	55 600	216	120 000	7 800
1960	50 000	304	152 000	24 000
1961	48 000	302	145 000	20 500
1962	47 000	275	129 000	13 000
1963	45 000	328	148 000	25 000
1964	43 000	314	135 000	17 000
1965	41 500	293	122 000	env. 11 000

Les deux dernières récoltes ont été moins importantes en raison d'un nouveau recul de la surface cultivée et d'une diminution des rendements à l'hectare. La faible récolte de 1965 est due surtout aux conditions atmosphériques défavorables.

Il est peu probable que la surface cultivée en pommes de terre diminue dans la même proportion que jusqu'ici. Dès lors, si les conditions de végétation sont normales, on peut s'attendre à une récolte importante et excédentaire. La récolte moyenne de 1964 a exigé une dépense de 18,9 millions de francs. Les frais pour celle de 1965 seront de 12 à 14 millions de francs.

En présumant des conditions semblables à celles des années antérieures, nous estimons les dépenses pour encourager l'utilisation des pommes de terre à 19 millions de francs.

Il faut ajouter à ce montant les subsides que la régie versera pour la première fois en 1966, conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 1^{er} mars 1966 concernant l'octroi de subventions pour la culture de pommes de terre dans les régions de montagne et sur les terrains en pente sis en dehors de ces régions. Ces subsides s'élèvent à 200 francs par hectare cultivé en pommes de terre dans les régions de montagne sises au-dessous de 1000 m d'altitude et sur les pentes en dehors de ces régions, et à 300 francs pour les exploitations situées dans les régions de montagne de plus de 1000 m d'altitude. Pour une

surface présumée de 900 hectares, nous prévoyons, y compris les frais administratifs, une dépense de 3 millions de francs.

Les dépenses totales pour l'utilisation des pommes de terre et les subventions pour la culture dans les régions de montagne et sur les terrains en pente sis en dehors de ces régions peuvent être estimées à 22 000 000 fr.

Utilisation des fruits

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'alcool, la Confédération encourage l'utilisation des matières distillables indigènes pour l'alimentation, l'affouragement et d'autres buts excluant la distillation.

Il est très difficile de prévoir quelle sera l'ampleur de la récolte de fruits à pépins de 1966. En soi, on pourrait s'attendre à de bons rendements puisque la récolte de l'année précédente a été médiocre. Cependant, les spécialistes arboricoles estiment que les conditions atmosphériques de l'été 1965 ont fortement affaibli les cultures en champs et que la prochaine récolte restera également au-dessous de la moyenne. Les soins aux cultures en champ étant de plus en plus négligés, notamment pour des raisons d'exploitation, il sera nécessaire d'attribuer à l'utilisation technique une part plus importante encore de cette production que ce ne fut le cas antérieurement. Par conséquent, même si la récolte globale ne sera pas abondante, elle pourra donner des excédents de fruits à cidre dont l'utilisation nécessitera l'intervention de la régie. Grâce aux rendements accrus des cultures intensives, on peut s'attendre à une forte récolte de fruits de table malgré un recul de la production des cultures en champ.

La récolte de cerises sera probablement bonne si les conditions atmosphériques sont propices. Compte tenu de la demande en cerises pour la consommation à l'état frais et la transformation, des mesures propres à encourager l'utilisation sans distillation ne seront nécessaires que si l'écoulement devait être entravé par une pléthore momentanée ou une qualité défectueuse due au mauvais temps.

Contrairement à l'année précédente, la régie n'aura probablement pas à s'occuper de l'utilisation de la récolte de pruneaux. Cependant, les conditions de récolte et l'utilisation ne pourront être appréciées sûrement que plus tard.

Une part importante des dépenses pour l'utilisation des récoltes de fruit à pépins, des cerises et éventuellement des pruneaux devront être affectées, par la régie, à des mesures pour encourager le placement des fruits et des produits de fruits. Il est généralement plus judicieux et plus économique d'encourager la consommation, par une information et une propagande adéquates, que de prendre des mesures pour utiliser les excédents. La vente de fruits à prix réduit aux personnes à revenu modeste et aux populations des montagnes est une possibilité supplémentaire de placement. Cette mesure revêt un caractère d'hygiène publique; elle est conforme aux articles 32bis de la constitution et

24 de la loi sur l'alcool, de même que la distribution, déjà très répandue, de pommes de la récréation dans les écoles. En outre, pour contribuer à la diminution des excédents, une attention particulière est accordée aux mesures prises en vue d'inciter les agriculteurs et les autres producteurs à utiliser davantage de fruits et de produits de fruits pour leur propre approvisionnement. Pour obtenir un succès durable, ces efforts ne doivent pas être limités aux années de récoltes excédentaires. Il est indispensable d'assurer une certaine continuité.

Les stocks de concentrés de jus de fruits, fabriqués les années précédentes avec les garanties de la régie, sont presque totalement vendus. Les subsides très élevés que la régie devra accorder pour l'utilisation des concentrés durant l'exercice de 1966/1967 seront donc déterminés par l'importance de la nouvelle production de l'automne 1966 ainsi que par les prix qui pourront être pratiqués sur le marché mondial.

En raison de l'incertitude où nous sommes quant au rendement des récoltes et aux possibilités de placement, nous ne pouvons indiquer d'avance les dépenses exactes relatives à l'utilisation des récoltes de cette année et à l'écoulement des produits de fruits. Au titre des mesures propres à encourager l'utilisation non alcoolique des fruits, nous prévoyons, en nous fondant sur le budget pour l'exercice de 1965/1966, une dépense de 8 000 000 fr.

Transformation de la culture fruitière

Pour rationaliser la production et l'adapter encore mieux aux possibilités d'écoulement, il est urgent de poursuivre la transformation de la culture fruitière. Les dispositions prises par la Confédération en accord avec les cantons, en vertu de l'article 24 de la loi sur l'alcool, doivent par conséquent être maintenues. Certes, le changement de structure de l'arboriculture fruitière suisse, accéléré par la mécanisation et la rationalisation dans l'agriculture, a fait de grands progrès ces derniers temps. On le constate surtout par le déplacement des cultures de fruits de table dans des régions où le climat et les conditions d'exploitation sont propices. Les enquêtes relatives aux cultures intensives, effectuées en 1965 conjointement avec le recensement fédéral des exploitations, donnent un intéressant aperçu de cette évolution. Mais ces enquêtes montrent aussi que les rendements que l'on peut attendre d'une telle production permettront, déjà dans un proche avenir, de couvrir largement sinon complètement la demande du marché en pommes de table d'excellente qualité. En conséquence, la création d'autres cultures de fruits de table ne peut se justifier, en raison des possibilités d'écoulement, que dans la mesure où la culture fruitière en champ continue à diminuer. De plus, une attention particulière doit être accordée à une meilleure adaptation des assortiments aux exigences du commerce et des consommateurs, notamment en ce qui concerne l'arrivée à maturité des fruits. Il convient de mettre les producteurs en garde contre une nouvelle augmentation unilatérale de la production, telle qu'elle apparaît clairement pour la variété Golden Delicious, par exemple.

Dans le domaine des fruits à cidre, l'assainissement progressif des vergers et le recul des cultures disséminées se répercuteront de plus en plus sur l'approvisionnement en matières premières des cidreries. Une plus grande attention doit donc être accordée ces prochains temps à l'établissement d'une production rationnelle de fruits à cidre, répondant quantitativement et qualitativement aux exigences de l'utilisation, pour remplacer les cultures fruitières disséminées devenues non rentables pour l'agriculture. Certes il incombe en premier lieu aux cidreries de veiller à ce que la base de matières premières soit suffisante. La régie et les stations cantonales d'arboriculture peuvent cependant soutenir efficacement de tels efforts dans les limites des dispositions prévues pour encourager la transformation de la culture fruitière. Il s'agit surtout de renseigner et conseiller les producteurs, d'octroyer des subsides pour l'installation de vergers modèles et de démonstration ainsi que de vulgariser les connaissances techniques indispensables. En outre, des subsides accordés pour l'élimination des vieux arbres facilitent l'installation de nouveaux vergers.

Nous estimons que les dépenses pour la transformation de la culture fruitière, y compris une intervention accrue dans la production de fruits à cidre, ainsi que pour les travaux de sélection et d'étude des variétés de fruits à pépins s'élèveront à 2 500 000 fr.

II. Recettes

	Fr.
Vente d'alcool et d'eau-de-vie	90 379 000
Alcool de bouche	33 220 000
Eau-de-vie de fruits à pépins	31 200 000
Alcool destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques	17 200 000
Alcool secondaire dénaturé	2 856 000
Alcool industriel	5 870 000
Substances dénaturantes et d'adjonction	33 000
Différences de prix	pour mémoire
Impôts, droits et taxes	67 910 000
Impôts sur les spécialités	9 000 000
Droits sur l'eau-de-vie de fruits à pépins	3 800 000
Droits de monopole à la frontière	55 000 000
Droits de monopole à l'intérieur du pays	50 000
Licences pour le commerce de gros	60 000
Loyers et fermages	84 000
Intérêts actifs et autres recettes	3 600 000
Intérêts actifs	3 600 000
Autres recettes	pour mémoire
Total des recettes	<u>161 973 000</u>

OBSERVATIONS

Vente d'alcool et d'eau-de-vie

La vente d'alcool et d'eau-de-vie ne peut être estimée qu'en fonction des ventes actuelles. Durant l'exercice de 1964/1965 et le 2^e semestre de 1965, la régie a vendu les quantités suivantes :

Sortes d'alcool	Exercice de 1964/1965	Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1965
	hl à 100%	hl à 100%
Alcool de bouche	22 814	12 643
Eau-de-vie de fruits à pépins	25 109	12 398
Alcool destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques	33 933	17 960
Alcool secondaire dénaturé	42 324	21 220
Alcool industriel	71 756	38 459
Total	195 936	102 680

Nous estimons à 202 000 hl à 100 pour cent l'alcool et l'eau-de-vie de toutes sortes qui seront vendus par la régie pendant l'exercice de 1966/1967.

Le détail de cette rubrique vous est donné ci-après :

Alcool de bouche

Nous prévoyons les ventes suivantes, aux prix fixés par notre arrêté du 10 août 1965:

		Fr.
Alcool extra-fin	2 800 hl à 100 % à 1341 fr. =	3 755 000
Alcool fin	22 700 hl à 100 % à 1298 fr. =	29 465 000
	<u>25 500 hl à 100 %</u>	<u>33 220 000</u>

Eau-de-vie de fruits à pépins

Nous prévoyons les ventes suivantes au prix fixé par notre arrêté du 10 août 1965:

24 000 hl à 100 % à 1300 fr. = 31 200 000 fr.

Alcool destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques

Nous prévoyons les ventes suivantes, aux prix fixés par notre arrêté du 24 février 1959:

Aux établissements hospitaliers:		Fr.
Alcool fin	530 hl à 100 % à 388 fr. =	205 600
Alcool absolu	70 hl à 100 % à 412 fr. =	28 800

Aux autres acheteurs:

Alcool extra-fin	650 hl à 100 % à 514 fr. =	334 100
Alcool fin	26 250 hl à 100 % à 472 fr. =	12 390 000
Alcool absolu	8 500 hl à 100 % à 499 fr. =	4 241 500
	<u>36 000 hl à 100 %</u>	<u>17 200 000</u>

Alcool secondaire dénaturé

Nous prévoyons les ventes suivantes, au prix fixé par notre arrêté du 8 décembre 1961:

42 000 hl à 100 % à 68 fr. = 2 856 000 fr.

Alcool industriel

Nous prévoyons les ventes suivantes, aux prix fixés par notre arrêté du 8 décembre 1961:

		Fr.
Alcool fin	58 500 hl à 100 % à 76 fr. =	4 446 000
Alcool absolu	<u>16 000 hl à 100 % à 89 fr. =</u>	<u>1 424 000</u>
	<u>74 500 hl à 100 %</u>	<u>5 870 000</u>

Substances dénaturantes et d'adjonction

Nous prévoyons une vente de:

310 q à 110 fr. = 33 000 fr.

Différences de prix

Pour les quantités d'alcool utilisées illégalement, la différence de prix sera réclamée.

pour mémoire

Impôts, droits et taxes*Impôt sur les spécialités*

Le rendement de l'impôt sur les spécialités dépend de l'importance des récoltes de fruits et de raisins. Le montant de l'impôt perçu sur les spécialités au cours de l'exercice de 1964/1965 s'est élevé à 7 685 592 francs. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1965, il a été de 3 828 087 fr. 50. Si nous admettons une récolte de fruits et de raisins moyenne et une quantité de 1 200 000 litres à 100 pour cent imposable au nouveau taux de 7 fr. 50 le litre à 100 pour cent en vigueur depuis le 25 septembre 1965, nous avons pour 1966/1967 une recette de..... 9 000 000 fr.

Droits sur l'eau-de-vie de fruits à pépins

Le rendement des droits sur l'eau-de-vie de fruits à pépins est aussi influencé par la récolte et l'utilisation. Pendant le dernier exercice, la régie a établi des bordereaux pour 3 524 932 fr. 20. Du 1^{er} juillet à fin décembre 1965,

le montant des droits perçus s'est élevé à 1 725 077 fr. 85. Nous comptons en 1966/1967 sur une quantité d'environ 450 000 litres à 100 pour cent, ce qui représente au taux actuel de 8 fr. 50 par litre à 100 pour cent en vigueur depuis le 25 septembre 1965, une recette d'environ 3 800 000 fr.

Droits de monopole à la frontière

Pendant le dernier exercice, 46 986 129 fr. 20 ont été prélevés à la frontière; du 1^{er} juillet au 31 décembre 1965, 31 289 556 fr. 30.

Vu que le volume des importations de marchandises soumises aux droits de monopole est difficilement prévisible, nous inscrivons pour 1966/1967, compte tenu des nouveaux taux, un montant de 55 000 000 fr.

Droits de monopole à l'intérieur du pays

Au cours du dernier exercice, 53 535 fr. 50 ont été perçus. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1965, ces recettes ont été de 29 413 fr. 80. Nous inscrivons pour 1966/1967 une recette de 50 000 fr.

Licences pour le commerce de gros

Pour l'exercice de 1966/1967, nous prévoyons que 600 licences pour le commerce de gros des boissons distillées seront accordées, ce qui procurera une recette de 60 000 fr.

Loyers et fermages

Nous fondant sur les baux à loyer et à ferme existants, nous prévoyons pour l'exercice de 1966/1967 des loyers et fermages s'élevant à 84 000 fr.

Intérêts actifs

Pendant l'exercice de 1964/1965, les intérêts actifs se sont élevés à 2 925 000 francs. Nous prévoyons pour l'exercice de 1966/1967 un montant de 3 600 000 francs, soit:

Intérêts provenant d'avoirs auprès des services fédéraux de caisse et de comptabilité	1 500 000 fr.
Intérêts provenant de diverses obligations	<u>2 100 000 fr.</u>
Total	<u>3 600 000 fr.</u>

III. Résumé

Total des recettes présumées	161 973 000 fr.
Total des dépenses présumées	<u>70 991 000 fr.</u>
Excédent des recettes présumées	<u>90 982 000 fr.</u>

Nous vous prions de donner votre approbation au budget ci-après pour l'exercice de 1966/1967 (pages suivantes) en adoptant notre projet d'arrêté. Celui-ci est fondé sur l'article 32 *bis* de la constitution fédérale.

Nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 5 avril 1966.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

Schaffner

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

(Projet)

**Arrêté fédéral
concernant le budget d'exploitation de la régie des alcools
pour la période du 1^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967**

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 5 avril 1966,

arrête:

Article unique

Le budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période du 1^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967 présenté par le Conseil fédéral et prévoyant 161 973 000 francs de recettes et 70 991 000 francs de dépenses est approuvé.

Budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période du 1^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967

Compte 1 ^{er} juillet 1964 au 30 juin 1965	Budget 1 ^{er} juillet 1965 au 30 juin 1966		Budget 1 ^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967
Fr.	Fr.	I. Dépenses	Fr.
23 957 707.60	18 820 000	Achat d'alcool et d'eau-de-vie	21 460 000
18 635 556.45	11 725 000	Alcool	11 570 000
5 169 128.85	6 975 000	Eau-de-vie de fruits à pépins	9 840 000
153 022.30	120 000	Substances dénaturantes et d'adjonction	50 000
5 952 285.40	6 037 000	Personnel	6 535 000
5 101 348.80	5 291 000	Traitements du personnel	5 812 000
850 936.60	746 000	Assurance du personnel	723 000
7 918 269.85	9 476 000	Dépenses générales	10 496 000
387 520.50	405 000	Débours	420 000
14 851.90	20 000	Conférences et mémoires	20 000
1 559 928.20	1 605 000	Indemnités aux offices locaux de surveillance des distilleries	1 800 000
2 224 607.70	2 350 000	Indemnités à l'administration des douanes	2 750 000
469 610.60	527 000	Dépenses administratives	554 000
18 259.65	25 000	Assurance des bâtiments	21 000
-471 384.40	1 474 000	Biens-fonds et installations	1 731 000
151 573.35	170 000	Service de bureau, nettoyage, chauffage, électricité et eau	170 000
310 283.60	240 000	Dépenses d'exploitation	250 000
744 416.10	930 000	Frais de transport pour la vente d'alcool	930 000
<u>6 352 436.—</u>	<u>7 746 000</u>	A reporter	<u>8 646 000</u>

Compte		Budget			Budget
1 ^{er} juillet 1964 au		1 ^{er} juillet 1965 au			1 ^{er} juillet 1966 au
30 juin 1965		30 juin 1966			30 juin 1967
Fr.		Fr.			Fr.
6 352 436.—	7 746 000	Report.....			8 646 000
1 369 449.85	1 500 000	Remboursement des droits et du bénéfice de monopole sur des produits			
196 384.—	230 000	alcooliq. exportés.....			1 500 000
18 792 831.20	18 000 000	Achat d'appareils à distiller.....			350 000
5 531 562.55	8 000 000	Utilisation des pommes de terre.....			22 000 000
1 330 998.90	2 500 000	Utilisation des fruits.....			8 000 000
<u>63 483 655.50</u>	<u>62 833 000</u>	Transformation de la culture fruitière.....			<u>2 500 000</u>
					<u>70 991 000</u>

II. Recettes

76 274 938.75	71 531 000	Vente d'alcool et d'eau-de-vie.....			90 379 000
25 117 790.—	24 765 000	Alcool de bouche.....			33 220 000
26 362 011.90	23 625 000	Eau-de-vie de fruits à pépins.....			31 200 000
16 223 723.30	14 558 800	Alcool destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie			
2 892 406.60	2 924 000	et de cosmétiques.....			17 200 000
5 643 670.95	5 622 500	Alcool secondaire dénaturé.....			2 856 000
34 662.70	35 700	Alcool industriel.....			5 870 000
<u>76 274 265.45</u>	<u>71 531 000</u>	Substances dénaturantes et d'adjonction.....			<u>33 000</u>
		A reporter.....			<u>90 379 000</u>

Compte 1 ^{er} juillet 1964 au 30 juin 1965	Budget 1 ^{er} juillet 1965 au 30 juin 1966		Budget 1 ^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967
Fr.	Fr.		Fr.
76 274 265.45	71 531 000	Report	90 379 000
673.30	pour mémoire	Différences de prix	pour mémoire
58 786 987.95	56 110 000	Impôts, droits et taxes	67 910 000
11 730 958.85	9 050 000	Impôts sur les spécialités, droits sur l'eau-de-vie de fruits à pépins, droits de monopole à l'intérieur du pays	12 850 000
46 986 129.20	47 000 000	Droits de monopole à la frontière	55 000 000
69 899.90	60 000	Licences pour le commerce de gros	60 000
71 918.90	80 000	Loyers et fermages	84 000
3 210 764.95	2 925 000	Intérêts actifs et autres recettes	3 600 000
2 787 248.30	2 925 000	Intérêt actifs	3 600 000
423 516.65	pour mémoire	Autres recettes	pour mémoire
<u>138 344 610.55</u>	<u>130 646 000</u>		<u>161 973 000</u>

III. Résumé

138 344 610.55	130 646 000	Total des recettes présumées	161 973 000
<u>63 483 655.50</u>	<u>62 833 000</u>	Total des dépenses présumées	<u>70 991 000</u>
<u>74 860 955.05</u>	<u>67 813 000</u>	Excédent des recettes présumées	<u>90 982 000</u>

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période du 1er juillet 1966 au 30 juin 1967 (Du 5 avril 1966)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1966
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	9460
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.04.1966
Date	
Data	
Seite	605-622
Page	
Pagina	
Ref. No	10 098 059

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.